ARRÊTÉ 900.05.251120.4 modifiant celui du 25 novembre 2020 sur l'aide à la consommation et au commerce local, en faveur des secteurs économiques durablement impactés par la crise économique liée au coronavirus (COVID-19) du 16 juin 2021 LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD arrête Article Premier ¹ L'arrêté du 25 novembre 2020 sur l'aide à la consommation et au commerce local, en faveur des secteurs économiques durablement impactés par la crise économique liée au coronavirus (COVID-19) est modifié comme il suit : Art. 11 Sans changement ¹ Sans changement. ² La validité des bons vendus échoit le 31 décembre 2021. ³ L'échéance des bons vendus au travers de l'opération Welcome réalisée entre le 24 juin et le 24 septembre 2020, initialement fixée à la date du 31 janvier 2021, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Art. 15 Sans changement ¹ Sans changement. ² Sans changement. a. Sans changement. b. Sans changement. c. Sans changement. d. Sans changement. ³ Sans changement. ⁴L'offre est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Art. 2 ¹ Le département est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 23 juin 2021. Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 juin 2021.

Le chancelier:

V. Grandjean

La présidente:

N Gorrite

Date de publication : 22 juin 2021